

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES
du 27 juin 2006

Étaient présents : cf. liste annexée

Étaient excusés : Gilbert BLANC-TAILLEUR (maire), Claude FAURE (Société des Trois Vallées), Jean-Paul CHARDON (Société des Trois Vallées), Pierre MARHIC (ESF 1850), Bruno TUAIRE (Club des Sports), Jean-Louis PECH (ambulance SARA)

Ouverture de la séance à 15h00.

Jean-Yves Pachod remercie les personnes présentes d'assister au traditionnel bilan de fin de saison.

Bilan des secours 2005/2006

Patrick Mugnier communique à la commission les chiffres de l'hiver :

- 1 251 secours sur la « vallée de Courchevel » contre 1 141 en 2004/2005, mais moins de passages aux remontées mécaniques : 17 670 580 contre 17 946 017.
- 18 secours en hélicoptère contre 20 la saison dernière.
- En revanche, 3 décès sont à déplorer : 1 sur l'avalanche des « Suisses » en hors piste et 2 malaises cardiaques : 1 au sommet du télésiège du Fruit et 1 à la Casserole.
- S'agissant de la traumatologie, on dénombre 455 blessés au genou avec une majorité de genoux gauche (constat habituel).
- Les collisions avec des surfeurs ont été très peu nombreuses.
- 532 interventions ont mobilisé des ambulanciers ; il convient de noter que l'ambulance en renfort n'était pas toujours disponible au moment opportun.

Le service des pistes et les intervenants de la chaîne des secours manifestent à nouveau leur vif intérêt pour la venue du médecin du Praz afin de désenclaver le bas de la station.

Le PGHM demande d'organiser une procédure de consultation du système forfait « mains libres » dans le cadre d'une recherche de personnes disparue ; ce système permettra d'identifier la dernière remontée empruntée sur le domaine skiable des Trois Vallées (attention : à l'heure actuelle, tous les appareils ne sont pas équipés de ce système). La Société des Trois Vallées est favorable pour travailler dans ce sens mais indique que les bases de données sont plus difficiles d'accès chez les autres exploitants des 3 Vallées compte tenu des critères informatiques définis par leur système.

La Société des Trois Vallées et les pompiers demandent à être informés lorsque les personnes recherchées ont été retrouvées dans l'hypothèse où leurs services ont été sollicités pour les recherches.

Pistes de luge : Le service des pistes est intervenu à 18 reprises. Les piquets de filets, cassés en bordure de piste, doivent être remplacés de manière à ne pas créer un risque pour les usagers.

Pour les pompiers, les interventions auprès des lugeurs se répartissent comme suite : 5 accidents sur les pistes de luge aménagées et 7 sur le reste de la station.

Patrick Mugnier réitère sa demande pour que la commune éclaire l'arrivée de la piste de luge sur la grenouillère (projecteur à fixer sur la gare de la télécabine). Par ailleurs, la Société des Trois Vallées

propose qu'une indication soit mise en place par la commune sur les matelas de protection du front de neige pour que les lugeurs ne stationnent pas dans l'axe de la piste d'arrivée.

La Société des Trois Vallées annonce qu'un travail est mené pour élaborer des systèmes visant à limiter la vitesse des skieurs ; une campagne de sensibilisation sera engagée.

Jean-Christophe Vidoni propose de réfléchir sur les zones alternatives du domaine skiable spécifiquement réservées à la vitesse.

La piste à thème des Indiens a eu du succès auprès des enfants.

L'animation et la communication sur l'Avalanch'Camp seront renforcées en 2006/2007.

Projets de travaux de pistes


- Finition de la piste verte de la Tania.
- Achèvement du tracé de la piste le Praz – Saint-Bon ; la difficulté proposée est rouge ; le damage du pont jusqu'au mur se fera par la Société des Trois Vallées. En dessous du mur, la commune assurera le damage par la chenillette nordique ; à terme, il conviendra d'aménager un cheminement pour contourner le mur et permettre à une chenillette de remonter.
- Démontage du télésiège du Lac Bleu : l'ouverture de l'espace va permettre de faire évoluer la Loze Est vers une véritable piste verte afin d'éviter le mur ; une solution est à l'étude pour aller vers la route d'été.
- Augmentation de l'attrait de la piste des Anémones, notamment par un aménagement de l'entrée et un fléchage adapté est en cours de réflexion.
- Remplacement des 2 Catex historiques du Lac Bleu et du rocher de la Loze par un gros Catex (5 tirs d'un coup).
- 6 tubes Gaz Ex seront aménagés sur la crête des Suisses.
- L'adduction d'eau depuis la Rosière va permettre de renforcer dès cet hiver la capacité de production de l'usine du Biolley ; la production atteindra son plein régime en 2007/2008 avec la création du réservoir d'Ariondaz. Ces travaux ont également permis l'installation d'une borne d'incendie sur le site du Bel Air près de la cabane d'accueil du tapis roulant.

Questions diverses

- ✦ Via Ferrata de la Rosière : la Société des Trois Vallées demande d'examiner les conditions de suspension de l'activité pendant la durée des travaux de la salle des machines de l'adduction d'eau d'Ariondaz,
- ✦ Accès au télésiège des Suisses : Jean-Yves Pachod relance la Société des Trois Vallées pour l'aménagement de la variante de descente depuis le sommet du télésiège de Pralong (ex voie de montée du télésiège de super Pralong).
- ✦ Départ du chemin Loze-Biolley : Jean-Yves Pachod demande également d'améliorer la skiabilité de l'entrée de ce chemin (au sommet du mur de la Janzen) qui comporte un dévers délicat à négocier compte tenu de son exposition à l'ensoleillement.

- † Scooters des restaurants d'altitude : le service des pistes signale que la circulation de scooters pendant l'ouverture des pistes est susceptible de créer un risque pour les usagers du domaine skiable. Les allers et venues du scooter du Chalet de Pierres vers la Croisette et du Panoramic vers les Pierres Plates sont cités. Par ailleurs, une vigilance particulière doit s'opérer à l'occasion des animations ou évènements pour lesquels le prestataire est amené à se déplacer en scooter. À chaque reprise (scénario à nouveau confirmé pour la PlayStation Air Games) des circulations abusives se déroulent de nuit sur le domaine skiable détériorant le travail du service des pistes ; par ailleurs, ces chauffeurs de scooters n'ont pas conscience de l'existence de câbles de treuil.
- † Fermeture des restaurants d'altitude : Société des Trois Vallées demande que le maire notifie avant le début de saison les horaires de fermeture des pistes aux restaurateurs avec obligation de fermer leur établissement 10 minutes avant pour permettre d'encadrer le retour des derniers clients par les pisteurs. La gendarmerie précise que la prise d'un arrêté municipal permettrait d'engager des mesures coercitives pour l'application de cette mesure.
- † Feux d'artifice : pour l'avenir, il s'avère indispensable de limiter les tirs aux sites qui ne dégradent pas la piste et imposer un nettoyage immédiat après le tir ; un nettoyage serait également souhaitable après la fonte de la neige.
- † Montgolfière : la Société des Trois Vallées demande que le maire réaffirme avant le début de saison aux prestataires le principe d'interdiction de survol du domaine skiable pour les raisons évidentes de sécurité.
- † Snowkite : la commission confirme le principe d'interdiction de cette pratique sur les pistes ouvertes.
- † Photographes filmeurs : il est rapporté les remarques des clients importunés par les photographes filmeurs. Une circulaire sera adressée aux intéressés.
- † Parapente : le service des pistes demande, pour la période hivernale, d'officialiser le décollage et l'atterrissage des parapentistes sur des secteurs particuliers, hors piste.
- † Nuisances sonores : il est rapporté également les plaintes des clients sur les nuisances sonores liées au trafic aérien, notamment celles liées au vol des hélicoptères en rase motte et des petits avions.
- † PIDA de la carrière des Gravelles : Suite aux remarques des pisteurs de la Société des Trois Vallées, Patrick Mugnier confirme que les grenadages ne peuvent se dérouler sans PIDA. Compte tenu des futures interventions systématiques qui seront nécessaires à la carrière des Gravelles pour sécuriser l'accès à la déchetterie, la commune devra instaurer un PIDA spécifique.

La séance est levée à 17h00.


 Le Maire,
Gilbert BLANC-TAILLEUR

PJ: - feuille de présence

